

PROGRAMME DE FORMATIONS

EN ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

2024

2025

**SERVICE DÉPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A
L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DE LOIR-ET-CHER**
acm.sdjes41@ac-orleans-tours.fr



EDITO

Ce plan annuel de formation continue constitue un outil privilégié pour soutenir les politiques éducatives sur les temps péri et extra scolaires dans le département de Loir-et-Cher.

L'ambition de proposer une qualité éducative au sein des accueils collectifs de mineurs, est un objectif commun, partagé par l'ensemble des acteurs de la coéducation.

La volonté de faire des temps éducatifs périscolaires et extrascolaires des espaces de découvertes, de socialisation, d'épanouissement et d'émancipation de notre jeunesse, est et demeure une priorité de l'État qui s'engage au côté de des acteurs enfance-jeunesse pour concrétiser au quotidien cette ambition partagée.

Afin de répondre au mieux aux besoins et contraintes (notamment temporelles) des organisateurs du département, le plan de formation continue de s'étoffer et d'évoluer en proposant des durées et modalités de formation diversifiées (allant d'une demi-journée à trois journées en présentiel ou distanciel).

La DSDEN du Loir-et-Cher se mobilise sur votre territoire pour vous accompagner dans l'articulation de ces temps éducatifs, afin de renforcer leur complémentarité, au bénéfice des apprentissages, de leur diversité et du bien être des enfants. Il s'agit également de favoriser localement les dynamiques d'échanges et de partenariats locaux entre les différentes équipes éducatives. Dans ce cadre, le SDJES de Loir-et-Cher vous propose un programme de formation continue, complémentaire aux formations qualifiantes.

Solène BERRIVIN
Directrice académique des services de
l'Éducation nationale de Loir-et-Cher



INFORMATIONS PRATIQUES

Dans la poursuite des formations à l'outil de téléprocédure des accueils de mineurs (TAM) proposées au cours de l'année scolaire 2023-2024, le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) vous propose la première édition du plan de formation continue des acteurs éducatifs en accueil collectifs de mineurs.

Dans une logique de continuité, le SDJES reconduit les formations à l'outil TAM (présentiel et distanciel) et vous propose des formations au plus près des besoins des équipes éducatives.

À qui s'adressent ces formations ?

Les formations s'adressent à l'ensemble des acteurs éducatifs susceptibles d'intervenir dans le champ des Accueils collectifs de mineurs implantés sur le département de Loir-et-Cher. Chaque personne s'inscrivant à une formation s'engage à être présente et à participer à l'ensemble de la session. Aussi, il vous appartient de demander l'accord de votre employeur avant toute inscription et de vous assurer de vos disponibilités pour la (les) formation(s) choisie(s).

Les directeurs d'ACM ou responsables de service inscrivant des membres de leur équipe sont tenus de s'assurer de la réelle motivation de ceux-ci. Toute absence doit être signalée et motivée, au moins 7 jours avant la formation afin de pouvoir prévenir une personne inscrite sur la liste d'attente auprès de l'organisateur de la formation. Dans le cas d'une absence injustifiée à une formation, vous ne pourrez plus vous inscrire à d'autres formations.

- **Les formations se déroulent sur le territoire du Loir-et-Cher**
- **Les frais pédagogiques sont pris en charge par la DSDEN 41**
- **Les repas et les frais de déplacements ne sont pas pris en charge**

CONTACT :

Angéline pattier, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
acm.sdjes41@ac-orleans-tours.fr / 02 36 47 72 15
(accueil téléphonique de 9h à 12h15 du lundi au vendredi)





CALENDRIER DES FORMATIONS

Dates	Intitulés	Organisateurs
27/09/2024	Webinaire de formation sur l'outil de téléprocédure des accueils de mineurs (TAM) - Module 2 "Déclarer un accueil périscolaire, extrascolaire ou un séjour (court/de vacances)"	Les SDJES de la région CVL
13/12/2024	Formation sur l'outil de téléprocédure des accueils de mineurs (TAM)	SDJES 41
23/01/2025	L'enfant et l'adulte responsable : comment construire une relation de qualité ?	UFCV
31/01/2025	Webinaire de formation sur l'outil de téléprocédure des accueils de mineurs (TAM) - Module 3 "Le contrôle de l'honorabilité en accueils collectifs de mineurs"	Les SDJES de la région CVL
25/02/2025	Animation non-genrée : comment lutter contre les stéréotypes	UFCV
18/03/2024	Formation sur l'outil de téléprocédure des accueils de mineurs (TAM)	SDJES 41
12/05 + 13/05 + 25/09	Élaborer le projet pédagogique avec son équipe d'animation	UFCV
16/10/2025	Accompagner la communauté éducative dans l'élaboration et le pilotage d'un projet éducatif partagé	RESPIRE

Des formations sur l'outil de téléprocédure des accueils de mineurs

Formations à distance organisées par les SDJES de la région CVL

27/09/2024 13h30 - 14h15		Module 3 "Le contrôle de l'honorabilité en accueils collectifs de mineurs"
31/01/2025 14h - 15h		Module 2 "Déclarer un accueil périscolaire, extrascolaire ou un séjour (court/de vacances)"

MODALITES D'INSCRIPTION



Pas d'inscription nécessaire

Pour participer, il convient de cliquer sur le lien suivant :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/316320/creator/71905/hash/199d6277718f807dc55a04e541e7f35daae406c6>

Au moment de votre connexion, et pour faciliter votre identification par les organisateurs du webinaire, merci d'indiquer les éléments suivants : Nom, Prénom, structure et département.

Journées de formations à la DSDEN organisées par le SDJES de Loir-et-Cher

13/12/2024 10h-12h - 14h-15h30		Initiation à l'outil de téléprocédure des accueils de mineurs (TAM)
18/03/2025 10h-12h - 14h-15h30		Initiation à l'outil de téléprocédure des accueils de mineurs (TAM)

MODALITES D'INSCRIPTION

Inscription nécessaire par mail à l'adresse : acm.sdjes41@ac-orleans-tours.fr

Un mail de confirmation d'inscription sera adressé aux participants par le SDJES.

Au moment de votre inscription, merci d'indiquer les éléments suivants : Nom, Prénom, fonctions et structure.